



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**délibérations du Conseil de Communauté**

N°délib. : 000356

-----  
**Séance du vendredi 12 octobre 2007**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Étaient présents :** **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL - **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.4) - **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.2), Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE (jusqu'au rapport 5.2), Françoise BRANGET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 2.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER (jusqu'au rapport 1.1.6), Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 1.2.4), Martine JEANNIN (à partir du rapport 1.1.2), Lucile LAMY, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) - **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - **Boussières :** Michel POULET - **Busy :** Philippe SIMONIN - **Chalezeule :** Raymond REYLE - **Champagney :** Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 1.1.2) - **Chaucenne :** Bernard VOUGNON - **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - **Deluz :** Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN - **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Claude PREIONI - **Gennes :** Gabriel JANNIN (jusqu'au rapport 1.1.7) - **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 6.2) - **La Vèze :** Philippe CHANAU - **Larnod :** Martine BERGIER - **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) - **Marchaux :** Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS - **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY - **Montfaucon :** Pierre CONTOZ - **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 6.2), Gérard VALLET - **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY (jusqu'au rapport 1.1.6) - **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.2), Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - **Rancenay :** Michel LETHIER - **Roche lez Beauré :** Roland BARDEY (jusqu'au rapport 8.2) puis Serge FERRI (son suppléant), Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** Claude SIMONIN - **Saône :** Bernard GUYON - **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** Jean-Yves PRALON - **Thise :** Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY (à partir du rapport 1.1.2) - **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 1.1.1) - **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.2)

**Étaient absents :** **Arguel :** André AVIS - **Audeux :** Françoise GALLIOU - **Besançon :** Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU - **Boussières :** Bertrand ASTRIC - **Brailles :** Alain BLESSEMAILLE - **Chaleze :** Josseline SEITZ - **Champoux :** Norbert DUPREY - **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD - **François :** Françoise GILLET - **Le Gratteris :** Nicole JANNIN - **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET - **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU - **Nancray :** Daniel ROLET - **Novillars :** Bernard BOURDAIS - **Osselle :** Jacques MENIGOZ - **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Saône :** Christelle PETITJEAN - **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD - **Vaire Arcier :** Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

**Secrétaire de séance :** Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

**Procurations de vote :**

**Mandants :** R. CHAVIN-SIMONOT (jusqu'au rapport 1.2.6), P. BOURQUE (à partir du rapport 5.3), C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, D. TETU, J. SEITZ, F. GILLET, J-M. VERNET, B. BOURDAIS, C. BULLY (jusqu'au rapport 1.1.1)

**Mandataires :** M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.2.6), C. TISSIER (à partir du rapport 5.3), N. WEINMAN, E. DUMONT, F. FELLMANN, M-M. DUFAY, J.L. FOUSSERET, G. BAULIEU, C. PREIONI, P. CONTOZ, R. BOURLON, J. SIFFERLIN (jusqu'au rapport 1.1.1)

**Objet :** Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Signature d'un avenant

Délibération du vendredi 12 octobre 2007

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Signature d'un avenant

**Rapporteur : Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président**

### Résumé :

Le Conseil Général du Doubs a fait parvenir à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et à la Ville de Besançon un projet d'avenant au contrat CITE, tel qu'il a été adopté par sa Commission permanente lors de la séance du 10 avril 2007. Ce projet d'avenant au contrat CITE a pour objet la prolongation du programme CITE sur les années 2007 et 2008, ainsi que ses modalités d'application. Il est à présent soumis aux instances décisionnelles de la Communauté d'Agglomération.

Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

**Axe 1** : favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

**Axe 2** : l'enseignement supérieur et la recherche,

**Axe 3** : contribuer au développement des déplacements intermodaux,

**Axe 4** : développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement,

**Axe 5** : revaloriser les centres et aménager les entrées de ville et d'agglomération,

**Axe 6** : programme d'études destiné à préparer l'avenir.

Le dispositif du contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon a été initialement mis en place pour la période 2001-2006, avec une enveloppe totale de 15 650 611 € pour l'agglomération bisontine. Les modalités d'intervention du Conseil Général ont évolué à l'intérieur du cadre du Contrat.

Lors de sa Commission permanente du 10 avril 2007, le Conseil Général a adopté un projet d'avenant : celui-ci est soumis aux différents signataires du Contrat pour validation.

L'avenant prévoit tout d'abord l'intégration, dans le Contrat CITE, des cinq enjeux fondamentaux définis dans le programme « Doubs 2010 » adopté par l'Assemblée départementale du 23 novembre 2004, afin de mieux répondre aux orientations stratégiques fixées, sans pour autant remettre en cause les axes du Contrat.

Ces enjeux sont les suivants :

- privilégier les solidarités sous toutes leurs formes,
- contribuer au développement économique et à l'emploi,
- assurer un développement territorial équitable et durable,
- promouvoir pour tous l'éducation, la culture, le sport et la citoyenneté par la promotion de l'éducation, de la culture et du sport pour tous,
- maîtriser la fiscalité au service d'un budget rigoureux et efficace.

Dans le cadre des orientations « Doubs 2010 » également, le Conseil Général propose la création d'un nouvel axe CITE pour les projets relatifs à la Petite Enfance.

Par ailleurs, l'avenant prévoit la prolongation du Contrat CITE de deux années supplémentaires, sur 2007 et 2008.

Pour 2007, l'enveloppe CITE est fixée à 2 124 013 €, après application de la première part de la réserve de performance (484 422 €), système mis en place en 2006 par le Département, afin de dynamiser le contrat CITE, et qui concerne les 3 contrats des agglomérations de Montbéliard, Pontarlier et Besançon.

La programmation 2007 donnera lieu à une prochaine délibération du Conseil Communautaire.

Pour 2008, l'enveloppe sera égale à 1/6<sup>ème</sup> du montant moyen de consommation (taux de notification) de l'enveloppe 2001-2006 constaté au 30 juin 2007. Il pourrait éventuellement être diminué de la deuxième moitié de la réserve de performance, au vu de l'état d'avancement des différents contrats à la fin de l'année 2007. Cette enveloppe 2008 sera arrêtée par un autre avenant.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur cette proposition d'avenant (ci-annexée),**
- **autorise Monsieur le Président à signer cet avenant au contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon.**

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ  
Reçu le 22 OCT. 2007  
Pour extrait conforme,  
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0

# AVENANT AU CONTRAT CITE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON

Entre,

Le Département du Doubs, représenté par Monsieur le Président du Conseil général,  
Monsieur Claude JEANNEROT,

La Communauté d'Agglomération Du Grand Besançon, représentée par son Président,  
Monsieur Jean-Louis FOUSSERET,

La Ville de Besançon, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET,

Vu,

Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, en date du 7 janvier 2002,

Le programme « Doubs 2010 » adopté par l'Assemblée départementale le 23 novembre 2004,  
prolongeant notamment les contrats territoriaux d'une année,

La délibération du Conseil général du Doubs en date du 14 décembre 2006 portant  
prolongation des contrats CITE/FIDEL jusqu'au 31 décembre 2008 et arrêtant les modalités  
de calcul de la réserve de performance applicable pour la dotation 2007 de ces contrats, et  
donnant également compétence à la Commission permanente pour valider, sur ces bases,  
l'avenant à ces contrats,

La délibération de la Commission permanente en date du 10 avril 2007 validant l'avenant aux  
contrats CITE/FIDEL et autorisant Monsieur Claude JEANNEROT, Président du Conseil  
général, à les signer,

La délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en date du  
....., validant l'avenant au contrat CITE de l'Agglomération du Grand  
Besançon à intervenir avec le Conseil général et autorisant son président, Monsieur  
Jean-Louis FOUSSERET à signer le dit avenant,

La délibération de la Ville de Besançon en date du ....., validant l'avenant au  
contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon à intervenir avec le Conseil général et  
autorisant son maire, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET à signer le dit avenant,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier le contrat CITE de l'Agglomération du Grand  
Besançon selon les points définis dans les articles suivants.

## **Article 2 : Principe du contrat**

Il est rajouté en deuxième alinéa de l'article 2 du contrat CITE, les éléments suivants :

### ***1. Orientations Doubs 2010***

« De plus, le Conseil général a élaboré un programme stratégique pluriannuel intitulé  
« **Doubs 2010** » qui a été adopté par l'Assemblée départementale le 23 novembre 2004 et qui  
fixe les lignes directrices de la politique du Conseil général.

Ce programme a pour unique ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants du département selon cinq enjeux fondamentaux qui **doivent être pris en compte dans les politiques contractuelles CITE - FIDEL dans le but d'en augmenter l'efficience.**

Les 5 enjeux, fruit d'une démarche participative et d'une concertation avec les différents acteurs institutionnels, économiques et sociaux du département, ainsi qu'avec la population, sont les suivants :

**- Privilégier les solidarités sous toutes leurs formes,**

Les solidarités sont au cœur de Doubs 2010. Elles inspirent les orientations du projet pour le département et motivent l'ensemble des actions qu'il mène. Elles s'expriment d'abord pleinement dans le domaine social, celui de la solidarité entre les hommes et sur l'ensemble du territoire. Doubs 2010 doit permettre de contribuer à une meilleure organisation des solidarités pour l'enfance comme pour la jeunesse, pour les personnes handicapées comme pour les personnes âgées, pour tous ceux enfin qui sont confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

**- Contribuer au développement économique et à l'emploi,**

Le développement économique du Doubs est une priorité car il est source de richesse pour le département et porteur d'emplois pour ses habitants. Dans une perspective d'un développement durable du territoire, le développement économique s'inscrit dans une démarche de respect de l'environnement. Il intègre par ailleurs pleinement l'agriculture et la dimension touristique du département.

**- Assurer un développement territorial équitable et durable,**

Le Doubs présente des caractéristiques variées, ses différences sont sources de richesses. Le développement du territoire prend en compte cette diversité afin d'offrir équitablement à l'ensemble des habitants du département les mêmes services. Il s'inscrit en parallèle dans une démarche durable qui intègre systématiquement et de façon approfondie les conséquences du développement territorial sur l'environnement. Dans cet esprit, le Conseil général renouvelle fortement son engagement aux côtés des collectivités locales qui maillent et animent l'ensemble du territoire.

**- Promouvoir pour tous l'éducation, la culture, le sport et la citoyenneté par la promotion de l'éducation, de la culture et du sport pour tous,**

Tout individu doit avoir accès à l'éducation, à la culture, au sport et plus généralement à tout ce qui lui permet de construire et d'exprimer sa personnalité au sein de la société. Il est du devoir des collectivités publiques de permettre que cela soit une réalité indépendamment des difficultés sociales rencontrées. Cette ambition supporte le projet départemental de promotion de l'éducation, de la culture et du sport pour tous. Elle est au cœur de la volonté départementale de promouvoir l'accès à une véritable citoyenneté.

**- Maîtriser la fiscalité au service d'un budget rigoureux et efficace,**

Doubs 2010 intègre une réorientation profonde de la stratégie financière de la collectivité. Porté par une gestion moderne et dynamique qui offre une place légitime à l'emprunt, Doubs 2010 est un projet responsable au plan financier.

Dans le but de mieux répondre aux demandes et aux attentes de la population du Doubs ainsi qu'aux porteurs de projets concernés par le présent contrat, les enjeux de ce programme stratégique départemental ont vocation à être pris en compte dans la programmation du contrat CITE, sans que cela ne remette en cause les actions définies initialement par les signataires de ce contrat.

2. De plus, dans le cadre des orientations de « Doubs 2010 » les axes d'intervention du contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon sont complétés en axe 4, par la prise en compte des dossiers relatifs à la petite enfance,

**Article 3 : Durée du contrat**

Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, signé pour la période 2001-2006, est prolongé de deux années, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

**Article 4 : Montant de la dotation 2007**

Le montant du crédit correspondant à cette année supplémentaire, après application de la réserve de performance, est de 2 124 013 €, soit un montant de l'enveloppe 2001 – 2007 de 17 774 624 €.

**Article 5 : Montant de la dotation 2008**

Le montant de l'enveloppe 2008 sera calculé au vu de l'état d'avancement des contrats, avec prise en compte éventuelle de la réserve de performance restant à appliquer à la fin de l'année 2007.

Cette dotation 2008 (hors éventuelle réserve de performance) sera égale à 1/6<sup>ème</sup> du montant moyen de consommation (taux de notification) de l'enveloppe du contrat qui aura été constaté sur la période 2001-2006.

Le constat de ce niveau moyen de consommation sera effectué au 30 juin 2007.

Un avenant au présent contrat arrêtera le montant de la dotation pour l'année 2008.

**Article 6 : Autres dispositions**

Les autres dispositions du contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon restent inchangées.

Fait à ....., le

Le Président du Conseil du Doubs

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Besançon

**Claude JEANNEROT**

**Jean-Louis FOUSSERET**

Le Maire de la Ville de Besançon

**Jean-Louis FOUSSERET**